



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents



Économie

71 % des nouvelles entreprises sont toujours là après trois ans

La création d'une entreprise, c'est une belle aventure, individuelle ou collective, indispensable, de plus, à notre économie. Qu'une entreprise perdure, c'est encore mieux, ce qui évite, entre autres, des drames humains. La survie d'une entreprise n'est pas qu'une question économique ; elle est aussi sociale et humaine. Dans sa publication *Insee Première* n° 1543 d'avril 2015 ⁽¹⁾, l'Insee est parti des entreprises créées au premier semestre 2010 et effectue le constat que sept sur dix sont encore actives trois ans plus tard (71 %).

C'est un taux plus élevé, constate l'Insee, que pour les entreprises de la génération 2006 pour lesquelles le taux n'était que de 66 %. Le contexte économique est aujourd'hui sans doute plus favorable. L'Insee formule également l'hypothèse que le régime de l'auto-entrepreneur, en 2009, a permis de tester des projets en amont d'une création d'entreprise.

Des secteurs d'activité apparaissent plus robustes que les autres. C'est le cas de la santé, de l'industrie et du transport-entrepôt. La pérennité y est forte, mais seulement 15 % des créations s'effectuent dans ces secteurs. A contrario, le commerce – un quart des créations d'entreprise – n'a permis qu'à 64 % des nouvelles entreprises de toujours exister trois ans plus tard. La construction est sensiblement dans une configuration identique : près d'une création sur cinq et une pérennité de 68 % à trois ans. Dans l'hébergement-restauration, seulement deux tiers des nouvelles entreprises survivent au moins trois ans.

Au-delà du secteur d'activité, quels sont les déterminants de la pérennité ? Les sociétés, observe l'Insee, demeurent bien plus pérennes que les entreprises individuelles. Un fort investissement initial, un niveau de formation élevé du créateur de l'entreprise et une expérience précédente dans le même métier augmentent également les chances de durer.

Enfin, l'Insee analyse l'impact des créations d'entreprise en termes d'emplois. Ainsi, dans les entreprises créées au premier semestre 2010, environ 212 000 personnes travaillent fin 2013, dont 114 000 salariés. Durant cette même période, les entreprises pérennes ont créé 61 000 nouveaux emplois salariés, mais les entreprises qui ont cessé leur activité employaient elles-mêmes 62 000 personnes, dont 17 000 salariés. Le résultat équilibre créations et suppressions d'emploi, ce qui reste nettement plus favorable que sur la période 2006-2009.



Patrimoine

Campagne de financement participatif Promotion et animation du musée Robert Tatin

À Cossé-le-Vivien, dans les années soixante, Robert Tatin (1902-1983) réalise une « archisculpture » de 1 200 m², en mortier de ciment peint, qui abrite des sculptures, des céramiques, des peintures, des dessins. C'est l'« Étrange Musée », lequel accueille près de 25 000 visiteurs par an.

L'univers onirique de l'œuvre est unique, mais il est aussi très fragile : « *Soumises aux aléas du*

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.

(1)- Damien Richet, « Entreprises créées en 2010 : sept sur dix sont encore actives trois ans après leur création » (4 pages).

temps, les sculptures perdent chaque jour un peu plus leurs couleurs »... La commune est propriétaire du site, et depuis 1984, l'Association pour la promotion et l'animation du musée Robert Tatin (Apam) œuvre pour « préserver et promouvoir le musée et la pensée de l'artiste ».

En 2015, sont prévues la restauration du Dragon et des Géants de l'allée, ainsi que la réalisation d'un film documentaire sur l'œuvre de Robert Tatin. Pour financer ces deux projets, l'Apam a besoin d'au minimum 10 000 euros. À cet effet, elle a lancé une campagne de financement participatif. Pour effectuer un don (d'ici le 30 juin), il faut se connecter à l'adresse suivante : <https://fr.ulule.com/soutenez-laudace/>



Effectuer un don, souligne l'association, c'est « participer à la sauvegarde d'un patrimoine unique qui appartient à tous ». Les donateurs peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt et recevoir quelques cadeaux, dont une ou plusieurs entrées gratuites.



Le film documentaire, qui sera diffusé aux visiteurs, se veut « clair, moderne et attractif ». Le devis est estimé à 16 000 euros. Il faudrait 8 000 euros pour lancer la production. Pour les travaux de restauration, la commune de Cossé-le-Vivien prend en charge les salaires du restaurateur et de son adjoint ; 2 000 euros sont nécessaires pour les fournitures de peinture.

L'Apam annonce que 72 % des dons financeront le film documentaire ; 20 % les peintures nécessaires à la restauration des sculptures ; 8 % sont réservés au financement de la plate-forme Ulule.



À vos agendas

Le mardi 5 mai, à Assé-le-Bérenger Comment rêver son bourg ?

Le **mardi 5 mai**, de 17 h 30 à 20 h, à la salle des fêtes d'Assé-le-Bérenger, le Réseau des collectivités mayennaises en marche vers le développement durable, Synergies, organise un atelier sur le thème : « Comment rêver son bourg ? »

Dans la commune d'Assé-le-Bérenger, comme de plus en plus de communes rurales, les élus s'interrogent sur la conciliation entre le développement de leur commune et la dynamisation du cœur de bourg. Leur passage à l'action et leurs initiatives montrent qu'il est possible de modifier les logiques d'aménagement des communes et de réinvestir les centres bourg. Cette reconquête passe notamment par un diagnostic du territoire pour identifier les potentiels de développement à l'intérieur des bourgs, et imaginer autrement son bourg.

À partir de cet exemple et au travers de témoignages d'élus, l'atelier traitera des questions suivantes :

- Pourquoi et comment réinvestir les centres bourg ?
- Comment utiliser au mieux les parcelles libres du centre-bourg ?
- Quelle place à l'analyse, l'anticipation et la planification urbaine ?
- Quels sont les exemples, les retours d'expériences, les conseils à partager ?

Inscription par téléphone au 02 43 49 10 02 ou par [Internet](#).



En mai, au pays Coëvrons-Mayenne Visites-découvertes et concert

Le **dimanche 3 mai**, à partir de 15 h, à l'église de Saint-Ouën-des-Vallons, visite-découverte de la commune.

Le **dimanche 10 mai**, à partir de 14 h 30, randonnée patrimoine des Trois Clochers (Saint-Pierre-sur-Orthe, Saint-Martin-de-Connée et Vimarcé). Rendez-vous à l'église de Saint-Pierre-sur-Orthe). Parcours de 8 km (3 heures environ), en partenariat avec l'Association des amis du patrimoine d'Erve-et-Orthe.

Le **dimanche 17 mai**, à 15 h, à l'église Saint-Martin de Mayenne, visite-découverte de cet édifice.

Le **vendredi 29 mai**, à 21 h, à l'église de La Bazouge-des-Alleux, duo de saxophones qui interprétera des œuvres classiques. Le concert sera précédé d'une brève présentation de l'église qui possède l'un des rares vitraux du XVI^e siècle conservés en Mayenne.

Tarif : 5 euros.

Renseignements :

02 43 58 13 06 ou coevrons-mayenne@cg53.fr



« Malraux disait que toute civilisation est hantée par ce qu'elle pense de la mort. Elle peut aussi être jugée à la façon dont elle traite ses membres les plus vulnérables, ceux qui vont mourir. Il faut soulager la souffrance de ceux-là sans les abandonner, en continuant à les considérer vivants. »

Jean Leonetti, député des Alpes-Maritimes, « Fin de vie : pourquoi une nouvelle loi » (point de vue), *Ouest-France* du 16 mars 2015.